

# Touósto

Restaurant - Cuisine Délicate



## Fiche de Poste - Second de Cuisine

### Définition :

Le Second assiste le Chef dans ses missions. Véritable bras droit, il est capable de diriger l'équipe en l'absence du Chef et de remplacer tout membre de celle-ci. Le Second manage les commis, les apprentis, les stagiaires et les chefs de partie avec l'appui du Chef.

Le Second peut être amené à remplacer le Chef lors de ses absences, il prend alors en charge le management de l'ensemble de la brigade.

Le Second est adaptable car il est positionné entre le Chef et la brigade. Il y a un rôle important de transmission d'information ascendante et descendante.

### Missions principales :

- Gestion des mises en place : bien planifier la mise en place pour toute la brigade.
- Mise en place du service.
- Limiter le gaspillage et la surproduction.
- Réalisation des plats en sachant équilibrer la prestation d'un point de vue économique et gustatif.
- Contrôler les stocks (marche en avant, rupture, casse) et participer aux commandes fournisseurs.
- Contribuer à l'évolution et la création des plats en adéquation avec la vision du chef de cuisine.
- Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire à toute la brigade.
- Animer l'équipe et aider au maintien de la motivation des membres.
- Faire reconnaître son autorité en absence du Chef.

### Savoir & Savoir-Faire :

- Excellent cuisinier, doté d'une connaissance parfaite de tous les métiers de la brigade.
- Méthodique, discipliné(e), responsable.
- Tolérant(e) et juste pour la satisfaction du client et le bon fonctionnement de l'équipe
- Sens du management (savoir déléguer et responsabiliser) et bonne communication.
- Bonne connaissance des normes d'hygiène.

### Condition d'exercice :

- Travailler 2 soir par semaine, voir 3 en fonction des besoins de l'activité.
- Peut être amené à se déplacer sur des événements extérieurs à l'entreprise.
- Rémunération : 1900€ net / mois (base 39h), avantage en nature compris.
- Bonne mutuelle d'entreprise et Plan Épargne Entreprise avantageux.
- 2 jours de repos consécutifs par semaine.